



# Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2  
97461 Saint-Denis CEDEX

Tel : 0262 41 38 67 / Fax : 02 62 21 78 40 / courriel : cedaace@wanadoo.fr

## 19<sup>e</sup> CHAMPIONNAT REGIONAL D'ORTHOGRAPHE DE L'OCEAN INDIEN Année scolaire : 2011-2012

### REGLEMENT

#### Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (**Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants**) et le Conseil Général de la Réunion en collaboration avec Télé et Radio Réunion 1<sup>ère</sup>, le Conseil Régional et l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves de la Réunion des CM1, CM2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ; ainsi qu'aux élèves de Madagascar, des Seychelles, des Comores et de l'île Maurice.

#### Article 2 :

Le Championnat se déroule en 4 étapes :

- **PRELIMINAIRES** : jeudi 24 novembre 2011 à 10 heures, sur radio Réunion 1<sup>ère</sup>, après le journal.
- **1/4 de FINALE** : jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 à 10 heures, sur radio Réunion 1<sup>ère</sup>, après le journal.
- **1/2 FINALE** : samedi 28 avril 2012 à 14 heures, sur Radio Réunion 1ère (le lieu sera précisé sur la convocation).
- **FINALE** : samedi 9 juin 2012, dans l'hémicycle du Département de la Réunion à Saint-Denis et en direct sur Réunion 1<sup>ère</sup>.

#### Article 3 :

Les champions des trois années précédentes sont autorisés à participer aux différentes phases du concours, mais, s'ils sont vainqueurs, le jury leur décernera un prix spécial.

#### Article 4 :

Les préliminaires auront lieu, dans les classes citées en article 1, le jeudi 24 novembre 2011 sous la responsabilité de l'enseignant.

Une seule dictée pour tous les candidats sera diffusée à 10h sur les ondes de Réunion 1<sup>ère</sup>, après le journal.

Tous les élèves commenceront la dictée en même temps.

L'enseignant assurera la correction.

- **Aucun élève ne sera éliminé lors de cette première phase, afin de motiver le plus grand nombre à faire des progrès en orthographe.**

**Le chef d'établissement fera parvenir au CEDAACE, avant le 10 décembre 2011 la fiche de participation ci-jointe.**

**Article 5 :**

Le ¼ de finale aura lieu le **jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012** et se déroulera de la même façon que les préliminaires.

Les directeurs et les chefs d'établissement **retiendront les 10 meilleures copies de chaque classe, en y indiquant avec précision l'adresse complète de l'établissement scolaire, ainsi que le nom et prénom de l'élève et les feront parvenir avant le vendredi 23 mars 2012 à l'adresse suivante :**

**CEDAACE**  
41 Rue Fénelon  
BP 2  
97461 SAINT- DENIS CEDEX

Le nombre de participants à la demi-finale étant limité, la sélection sera faite par un jury désigné par le CEDAACE qui retiendra les 300 meilleures copies de l'île, toutes catégories confondues.

**Les copies expédiées après la date limite ne seront pas prises en compte.** Seuls les candidats retenus par le jury du CEDAACE participeront à la demi-finale.

**Article 6 :**

La demi-finale se déroulera le **samedi 28 avril 2012** à 14 heures. (Le lieu sera précisé sur la convocation).

**Seuls les ½ finalistes ayant reçu une convocation nominative du CEDAACE seront autorisés à y participer.**

Ils se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours.

La correction sera effectuée par le jury désigné par le CEDAACE.

Les résultats seront communiqués par un courrier aux établissements scolaires des candidats.

**Article 7 :**

La finale télévisée aura lieu le **samedi 9 juin 2012** en direct sur Télé Réunion 1<sup>ère</sup> dans l'hémicycle du Département de la Réunion à Saint-Denis.

**La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.**

**Article 8 : PRIX**

\* **Pour le Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 séjour culturel à Paris
- 1 pack de téléphonie mobile
- 1 dictionnaire
- 1 diplôme
- 1 livre

\* **Pour le Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 ordinateur portable
- 1 pack de téléphonie mobile
- 1 dictionnaire
- 1 diplôme
- 1 livre

\* **Pour tous les finalistes :**

- 1 attestation de participation
- 1 dictionnaire

- Divers lots de récompenses.
- \* **Pour tous les ½ finalistes** :
- 1 attestation de participation
- 1 cadeau surprise

**Article 9** :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, et en particulier en cas de mauvaise réception radiophonique ou de problèmes de transport qui empêcheraient le bon déroulement de ces épreuves.

**Article 10** :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

**Article 11** :

**La notation du jury est souveraine et sans appel.**

**Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.**

**Article 12** :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.

**Article 13** :

La participation au concours entraîne l'autorisation pour Réunion 1<sup>ère</sup> d'enregistrer et de diffuser la finale sans dédommagement d'aucune sorte de la part de Réunion Première.



# Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2  
97461 Saint-Denis CEDEX

Tel : 0262 41 38 67 / Fax : 02 62 21 78 40 / courriel : cedaace@wanadoo.fr

## 19<sup>e</sup> Championnat Régional d'Orthographe Année 2011/2012

### Fiche de participation

Nom de l'établissement : .....

adresse : .....

.....

Téléphone et fax : .....

e-mail : .....

	Nombre de classes	Nombre d'élèves ayant participé aux préliminaires
CM1		
CM2		
6e		
5e		
4e		
3e		

Nom du PROFESSEUR ou RESPONSABLE, interlocuteur du CEDAACE :

.....

Fait à ....., le.....

Le Chef d'établissement

**A retourner au CEDAACE, avant le 10 décembre 2011  
par fax ou par mail.**